Archives parlementaires

Motion de Merlin (de Thionville) demandant le renvoi au ministre de la Guerre de la pétition de l'officier Aubry, en annexe de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Antoine Christophe Merlin de Thionville

Citer ce document / Cite this document :

Merlin de Thionville Antoine Christophe. Motion de Merlin (de Thionville) demandant le renvoi au ministre de la Guerre de la pétition de l'officier Aubry, en annexe de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 218;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40447_t1_0218_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

creative commons

multipliées de son civisme, son sang versé en plusieurs occasions, en sont la preuve; il proteste de son dévouement à la République.

Merlin *(de Thionville)*. Je demande le renvoi de cette lettre au ministre de la guerre; s'il n'a eu d'autre motif de destituer Aubry que la condamnation de sa mère, il le rendra à ses fonctions.

Le renvoi est décrété.

III.

ADMISSION A LA BARRE D'UNE DÉPUTATION DES CITOYENS DE LA COMMUNE DE SOISY-SOUS-ÉTIOLLES (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

La commune de Choisy-sous-Etionne (Soisy-sous-Étiolles) apporte, avec l'argenterie de sa paroisse, les lettres de prêtrise du curé et du vicaire, et demande en échange le buste de Marat; elle désire aussi changer son nom en celui de Choisi-Marat (Soisy-Marat).

---

voyé des armées pour le crime de sa mère? Je demande que le ministre rende compte des motifs qui l'ont porté à cette destitution.

Cette proposition est décrétée.

III.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Aubry, fils d'Olympe de Gouges, qui, par jugement du tribunal révolutionnaire, a porté dernièrement sa tête sur l'échafaud, écrit à la Convention pour se plaindre d'avoir été destitué de son grade militaire, parce qu'il est le fils d'une condamnée. Il déclare désavouer hautement les principes et les écrits contre-révolutionnaires de sa mère, dont la volonté était indépendante de la sienne.

Plusieurs membres observent, sur cette lettre, que si un fonctionnaire public pouvait ainsi être destitué pour les délits de ses parents, jamais le préjugé aussi barbare qu'absurde, qui étendait à toute une famille l'infamie de la faute d'un de ses membres, ne serait anéanti. Ces mêmes membres demandent que le ministre de la guerre soit tenu de rétablir dans son grade le citoyen Aubry, s'il n'y a pas d'autres motifs de sa destitution que les crimes de sa mère.

Cette motion est décrétée.

IV.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

Aubry, fils d'Olympe de Gouges, se plaint d'avoir été destitué pour ses liaisons avec sa mère, dont il assure n'avoir point partagé les sentiments sur la Révolution. Il témoigne le regret de n'être point mort dans l'un des combats qu'il a soutenus pour la liberté.

MERLIN *(de Thionville)*. Les vertus et les crimes doivent être personnels. Je demande le renvoi de cette lettre au ministre de la guerre. S'il n'a pas eu d'autre raison pour prononcer la destitution, il connaît assez les principes pour la faire cesser.

Le renvoi est décrété.

(1) L'admission à la barre des citoyens de la commune de Soisy-sous-Étiolles n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par divers journaux de l'époque.

(2) *Moniteur universel* [n° 56 du 26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 227, col. 2].

IV.

UNE DÉPUTATION DU DÉTACHEMENT DE L'ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE ENVOYÉ A ALAN DÉNONCE LA MAUVAISE QUALITÉ DU PAIN QU'ON LUI FOURNIT (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Une députation du détachement de l'armée révolutionnaire envoyé à Alan dénonce la mauvaise qualité du pain qu'on lui fournit.

Renvoyé au ministre de la guerre.

V.

PÉTITION DE LA COMMUNE DE CHATILLON-SUR-SEINE, RELATIVE AUX CHIENS (3).

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (4).

La commune de Châtillon-sur-Seine croit que le luxe des chiens, en France, absorbe la subsistance de plus de 200,000 hommes et invite la Convention à s'occuper de cet objet d'économie.

Un membre observe qu'il y a déjà eu plusieurs réclamations de ce genre.

Renvoyé au comité d'agriculture.

D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 422, p. 328) et l'*Auditeur national* [n° 419 du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 5] rendent compte de l'admission à la barre des citoyens de Soisy-sous-Étiolles dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

La commune de Soisy-sous-Étiolles fait hommage de son argenterie. Elle demande un buste de Marat et la permission de se nommer désormais Soisy-Marat.

Il sera fait mention honorable de l'offrande; la pétition est renvoyée au comité d'instruction publique.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Dans la commune de Soisy-sous-Étiolles, les citoyennes se sont empressées de faire hommage de leurs croix d'or et d'argent qui servirent longtemps à leur parure. Elles ne veulent plus porter un signe qui ne rappelle que la superstition.

(1) L'admission à la barre de cette députation n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Moniteur*.

(2) *Moniteur universel* [n° 56 du 26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 227, col. 2].

(3) La pétition de la commune de Châtillon-sur-Seine n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Journal de la Montagne* et le *Mercure universel*.

(4) *Journal de la Montagne* [n° 2 du 25e jour du 2e mois de l'an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 15, col. 1]. D'autre part, le *Mercure universel* [26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 245, col. 2] rend compte de la pétition de la commune de Châtillon-sur-Seine dans les termes suivants :

« La Société républicaine de Châtillon-sur-Seine demande que tous les chiens inutiles soient détruits, « d'autant qu'ils consomment, dit-elle, une nourri- « ture nécessaire à 200,000 hommes ».

« Renvoyé au comité d'agriculture. »